

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : INF-GEN-2017-022
Direction des infrastructures
Service du génie
Objet : Remboursement des frais encourus par la STLévis pour les services professionnels, acquisitions d'emprises et frais administratifs dans le cadre du projet de piste cyclable et voie réservée sur le boulevard Guillaume-Couture, du chemin du Sault au pont Dominion qui sont admissibles à la subvention du programme d'aide gouvernemental au transport collectif des personnes.
Date : 3 avril 2017

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Projet PTI : RES-10342 : Piste cyclable et voie réservée sur le boulevard Guillaume-Couture, du chemin du Sault au pont Dominion.

Le projet était initialement à la charge de la STLévis qui s'est chargé de mandaté des firmes pour les services professionnels, acquérir les emprises et obtenir les autorisations nécessaires pour la réalisation du projet. Comme le projet est maintenant sous la responsabilité de la Ville et que c'est elle qui recevra la subvention et non la STLévis, la ville rembourse le montant de 230 878,41 \$ taxes incluses déboursé par la STLévis.

Le montant payé à la STLévis sera remboursé à 100% à la Ville via la subvention du programme d'aide gouvernemental au transport collectif des personnes.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION
FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)

Coûts/revenus	Impacts	2017	2018	2019
230 878,41 \$, taxes incluses				
(20 055,65 \$), ristourne de taxes TPS et TVQ				
210 822,76 \$, taxes nettes incluses				

La dépense est comptabilisée en 2016 dans le cadre du rapport financier 2016 donc aucune compensation nécessaire en 2017.

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-2015-14-06 extra-comptable 1406-08, résolution CE-2016-07-21 modifié par CE-2016-09-07 – FPD : INF-GEN-2016-093 et APP-2016-099
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

2017

2018

2019

Numéro du projet PTI : RES-10342 du PTI 2016-2017-2018 Montants

PTI 2016-2017-2018 - Adopté en 2015								
No_Projet	Titre du projet	Prévision des investissements en milliers de \$			Financement emprunt 2016	Financement Ville Autre 2016	Subvention 2016	Autres sources 2016
		2016	2017	2018				
RES-10342	Voie réservée sur le boulevard Guillaume-Couture entre le chemin du Sault et le pont Dominion)	3090	0	0	0	0	3090	0

La dépense est comptabilisée en 2016 dans le cadre du rapport financier 2016 donc aucune compensation nécessaire en 2017.

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : 100% MTMDET Programme d'aide gouvernemental au transport collectif des personnes.

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 2017/04/03

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Gaëtan Ratté, CPA, CGA, Conseiller en finances, Chef d'équipe	22/03/2017	Validation – volet financement


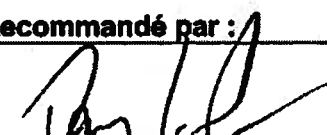
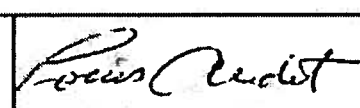
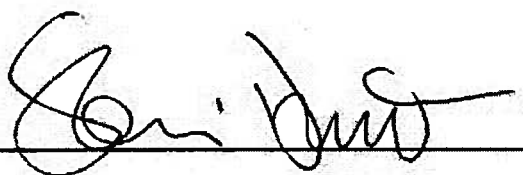
RECOMMANDATION (énoncé)

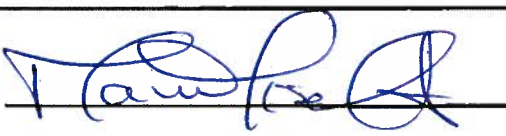
Il est recommandé au comité exécutif

- De recommander au conseil de la Ville de rembourser les frais encourus par la STLévis pour les services professionnels, l'acquisition d'emprises et les frais administratifs nécessaires à la réalisation des travaux du projet de piste cyclable et voie réservée sur le boulevard Guillaume-Couture, du chemin du Sault au pont Dominion au montant de 230 878,41 \$ taxes incluses.

UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES

Liste des pièces jointes :

Préparé par :  <u>Charles Lemoyne, ing.</u>		Titre d'emploi : <u>Conseiller en gestion des infrastructures</u>	
Recommandé par :			
			
Dany Lachance, ing. Coordonnateur	Louis Audet, ing. Chef de service		
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : 27/03/2017	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	
<hr/> <hr/>	
Signature de la Direction générale : 	Date : 20/04/05